

Conseil Municipal

**Séance du 28 Mai 2021
Convocation du 10 Mai 2021**

Ordre du jour

- **Personnel communal : accroissement saisonnier d'activité**
- **Mutualisation Police Municipale**
- **Redevance d'occupation du domaine public France Telecom pour l'année 2021**
- **Questions diverses à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 28 Mai 2021 à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Dominique LOUVET, 1^{er} Adjoint.

Assistaient à la séance : Mme Aline CATOIRE, MM Philippe LANDUREAU, Guillaume ROUILLON, M Christophe GUICHARD, MMES Catherine CHATTLAIN, Marie-Claire CORNUAT, MM. Jean LESPINE, Nicolas VANHERZEELE, Michel ROGER, Jérôme FORGEOT.

Absents représentés :

Monsieur Patrick HARPER par Madame Aline CATOIRE, Monsieur Michaël BERGIA par Monsieur Guillaume ROUILLON, Madame Juliette DOMECE par Monsieur Dominique LOUVET.

Madame Aline CATOIRE a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

❖ **Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3 - I – 2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984) - Délibération 2021 n° 034 - Classification 4.2 Personnel contractuel**

L'assemblée délibérante ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I – 2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques en raison du surcroît de travail conséquent aux espaces et pour pallier aux remplacements pour congés annuels des agents titulaires, pour la période du 1er Juillet au 31 Août 2021 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 - I – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le 1er adjoint et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de deux mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article 3 - I – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés au maximum DEUX emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour les mois de Juillet et Août 2021.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Mme Chattlein est arrivée à 20h15 et a pris part au vote pour les points à l'ordre du jour suivants.

❖ **Mutualisation Police Municipale**

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer sur ce sujet et demande des informations complémentaires afin de pouvoir se positionner lors d'une prochaine réunion.

❖ **Redevance d'occupation du domaine public France Télécom pour l'année 2021 - Délibération 2021 n° 035 - Classification 3.5 Autres actes de gestion du domaine public**

Toute occupation du domaine public à des fins privées doit, selon une jurisprudence constante, faire l'objet d'une autorisation expresse de la collectivité territoriale et donner lieu au paiement d'une redevance dont le montant est déterminé en fonction des avantages de toute nature qu'elle procure à son bénéficiaire.

Ce principe s'applique au réseau de télécommunication exploité par France Télécom, pour lequel le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, en fixe les modalités d'application.

Le 1^{ER} Adjoint propose de reconduire cette redevance sur la commune de Cerisiers et de fixer les montants unitaires dans la limite du décret ci-dessus référencé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De reconduire la redevance d'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux de télécommunication,
- De fixer la base tarifaire suivante :

Année 2021

- **55,05 € le km d'artère aérienne pour 13,973 Km**
- **41,29 € le km d'artère en sous-sol pour 25,724 km**
- **27,53 € le m2 d'emprise au sol (borne pavillonnaire) pour 0,75 m2**

❖ **Questions diverses à l'ordre du jour :**

- Point sur la tenue des bureaux de vote du 20 et 27 juin 2021 : quelques créneaux sont encore disponibles
- Le PLUi a été approuvé en Conseil Communautaire le 26/05/2021
- La réception du Centre de santé est décalée d'une semaine, elle est donc prévue pour le vendredi 4 juin 2021. L'emménagement du médecin et des infirmières est prévu le 14 juin 2021.

- Une réunion concernant l'analyse des offres reçues pour le marché de réhabilitation de la station a eu lieu le 27 mai 2021. Deux autres réunions sont prévues les 17 juin et 2 juillet prochain.
- Monsieur LOUVET informe le conseil que le dossier de subvention concernant la sécurisation du centre bourg est complet, nous attendons donc maintenant le montant qui nous sera accordé. L'ensemble du conseil a évoqué différentes pistes envisageables pour réduire la vitesse de circulation dans le bourg.
- Lotissement : la commune envisage de passer par des agents immobiliers pour promouvoir nos terrains.
- Ecole : le nombre d'inscrits en maternelle est important cette année, un investissement en lits superposés sera sûrement nécessaire ainsi que l'utilisation d'une autre salle pour le dortoir ou des travaux d'agrandissement de celui-ci.
- Plateau scolaire : présentation par Madame CATOIRE de différents devis envisageables pour les années à venir afin de diversifier l'offre actuellement présente.
- Point sur la conciliation concernant le hameau Violot.
- Un dépôt sauvage de fibro ciment a eu lieu sur le territoire de la commune. Se renseigner du coût et des entreprises proposant la destruction de ce type de matériaux.
- Boucherie : des travaux de modification d'une cloison financée par la commune pour agrandir l'espace de vente ont été effectués. Une demande de devis est en cours pour l'électricité (grenier) pour permettre l'isolation par notre service technique.
- Monsieur VANHERZEELE demande s'il est possible de créer un nouveau tarif pour les exposants exceptionnels sur notre marché hebdomadaire.
- Monsieur FORGEOT demande comment fonctionne le dispositif « participation citoyenne », le dispositif semble ne pas être totalement efficace pour le moment par manque de moyen.
- Monsieur FORGEOT demande si d'autres devis pour le nettoyage de la façade ont été demandés : pour le moment non car cela n'est pas inscrit au budget de cette année.

Fin de séance 22h30.

Table des Délibérations

- ❖ Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3 - I - 2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984) - Délibération 2021 n° 034 - Classification 4.2 Personnel contractuel 1
- ❖ Redevance d'occupation du domaine public France Télécom pour l'année 2021 - Délibération 2021 n° 035 - Classification 3.5 Autres actes de gestion du domaine public 2

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires**Après dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification.**

Suivent les signatures :

HARPER Patrick	Représenté	LOUVET Dominique	
CATOIRE Aline		LANDUREAU Philippe	
ROUILLON Guillaume		BERGIA Michaël	Représenté
DOMECE Juliette	représentée	GUICHARD Christophe	
CHATTLAIN Catherine		CORNUAT Marie- Claire	
LESPINE Jean		VANHERZEELE Nicolas	
ROGER Michel		FORGEOT Jérôme	